

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Mandeure

Objet de la délibération : Ouvertures et fermetures de postes.

L'an deux mille vingt-trois le trois avril dix-huit heures.

Date de convocation : le 27 mars 2023.

Date de l'affichage et de la publication sur le site internet de la commune :
le 5 avril 2023.

Membres présents : Jean-Pierre HOCQUET, Jacques RACINE, Laurence LIARD, Gérard BOUCHÉ, Marilyn PERNOT, Bernard SALLIÈRES, Françoise FRANC, Jonathan GREINER, Camille JOURNOT, Christian PERRIGUEY, Evelyne COMBRES, Jean-Claude VERZELLONI, Colette RENARD, Rachid CHOUABI, Martine CHORVOT, Jean-Bernard FRANC, Nathalie JEANNEROT, Nadine BERGER, Jean-Jacques CARILLON, Nuno MADEIRA, Pascal BRESADOLA, Paulette BRINGARD, Stéphane PODGORA (arrivé à 18h07).

Procurations : Frédéric BOUCOT à Jean-Pierre HOCQUET, Priscilla CARRAY à Jean-Bernard FRANC.

Membres absents – excusés : Aurélie SAUVAGEOT, Stéphane LANGOLF.

Secrétaire de séance : Marilyn PERNOT.


Assistaient à la séance : Anne-Laure VERY et Vanessa CARRARA.

<u>Nombre de membres :</u>	<u>Résultat du vote :</u>
En exercice : 27	Votants : 25
Présents : 23	Pour : 25
Votants : 25	Contre : 0
Ayant donné procuration : 2	Abstention : 0
Excusés – absents : 2	



Ville de
Mandeuire

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
Canton de Valentigney
Commune de Mandeuire - 25350

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le 
ID : 025-212503676-20230403-2023_04_03_01-DE

OUVERTURES ET FERMETURES DE POSTES

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Les listes d'aptitudes établies suite aux promotions internes sont arrêtées, deux agents seront nommés au grade d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} avril 2023 :

Il convient donc d'ouvrir deux postes d'agent de maîtrise à temps complet.

A cette même date, il est demandé de bien vouloir autoriser le Maire à fermer les postes détenus précédemment par ces agents à savoir :

- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les propositions qui lui sont faites,
- de procéder aux ouvertures et fermetures des postes telles qu'évoquées ci-dessus,
- de dire que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence,
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à **L'UNANIMITÉ**,

APPROUVE les propositions qui lui sont faites dans les modalités exposées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
Le Maire,



Jean-Pierre HOCQUET

DÉLIBÉRATION N° 2023-04-03-01

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le



ID : 025-212503676-20230403-2023_04_03_01-DE

Transmise au Représentant de l'Etat en Sous-Préfecture de Montbéliard le : 5 avril 2023

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Mandeuve dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon 30 rue Charles NODIER – 25000 BESANCON, dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune ou à compter du rejet explicite ou implicite du recours administratif préalablement déposé.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr